

PROCÈS-VERBAL de la 45^e assemblée générale annuelle (AGA) du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec tenue le dimanche 23 avril 2023 à l'Hôtel Travelodge Québec 9 h à 11 h 5.

79 délégués, producteurs et invités assistent à l'assemblée.

1. Mot de bienvenue par le président

La séance est ouverte à 9 h 30 par M. Gaétan Boudreault, président. M. Vincent Lévesque fait fonction de secrétaire. Le président souhaite la bienvenue à tous les délégués, producteurs, invités et les remercie pour leur présence.

Avant de débiter, le président explique qu'en raison des normes sur la protection de la vie privée, il est nécessaire d'informer les participants que l'assemblée est enregistrée pour fins de rédaction du procès-verbal. Il n'y a pas d'objection.

2. Lecture et adoption de la procédure d'assemblée

Le président demande au secrétaire d'effectuer la lecture de la procédure d'assemblée.

Il est proposé par M. Réjean Tremblay, appuyé par M. Charles Rhéaume et résolu à l'unanimité que la procédure d'assemblée soit adoptée.

3. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'avis de convocation publié dans le journal *L'Information du forestier* d'avril 2023 ainsi que de l'avis de convocation adressé à chacun des délégués et envoyé par la poste. Il poursuit avec la lecture du projet d'ordre du jour aussi publié dans le journal *L'Information du forestier* d'avril 2023 et envoyé par la poste aux délégués.

Il est proposé par M. André Dion, appuyé par M. Sylvain Duval et résolu à l'unanimité que le projet d'ordre du jour publié dans le journal *L'Information du forestier* d'avril 2023 soit adopté.

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 26 avril 2022

Les délégués ayant reçu copie du procès-verbal en même temps que plusieurs autres documents, le président demande à ces derniers s'ils ont des questions.

Il est proposé par M. Maurice Vigneault, appuyé par M. Sylvain Duval et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des producteurs de bois de la région de Québec du 26 avril 2022 soit approuvé comme rédigé.

5. Message du président

Le président fait la lecture de son message.

6. Approbation du Rapport d'activité 2022

Le président explique l'approbation du *Rapport d'activité 2022*. Une copie a été transmise aux délégués lors de l'avis de convocation de l'AGA, il demande s'il y a des questions. Un délégué souhaite que le secrétaire énumère les points importants du rapport.

Il est proposé par M. André Dion, appuyé par M. Jocelyn Matte et résolu à l'unanimité que le *Rapport d'activité 2022* soit adopté.

7. Présentation et approbation du rapport financier au 31 décembre 2022

Le président demande au secrétaire de faire la présentation des états financiers au 31 décembre 2022. M. Lévesque fait la lecture de l'état financier en donnant les explications requises concernant le sommaire des ventes de bois, les résultats, l'évolution des actifs nets et le bilan. Dans la partie des résultats, on constate une insuffisance des produits sur les charges de 5 251 \$ avant la provision pour le maintien du prix aux producteurs de 30 008 \$, ce qui laisse un déficit de 35 259 \$ au 31 décembre 2022.

Quelques délégués soulèvent des questionnements au sujet de la cotisation des membres, de la notion de prêts consentis à l'UPA ainsi qu'à un employé et au sujet de l'investissement dans le nouveau système informatique pour la mise en marché des bois. De plus, il est suggéré que la sollicitation de nouveaux membres passe par la formation auprès des propriétaires forestiers en bonifiant l'offre avec l'ajout des outils géomatiques.

Il est proposé par M. Camille Rodrigue, appuyé par M. Rosario Aubé et résolu à l'unanimité que le rapport financier au 31 décembre 2022 soit adopté tel que présenté.

8. Nomination d'un auditeur indépendant

Le président indique que le conseil d'administration recommande la même firme COEFICIA inc. Société de comptables professionnels agréés, comme auditeur indépendant pour l'année 2023. Cette firme effectue un très bon travail à un coût satisfaisant pour le Syndicat.

Il est proposé par M. Roland Gagné, appuyé par M. André Dion, et résolu à l'unanimité que la firme COEFICIA inc. Société de comptables professionnels agréés, soit nommée comme auditeur indépendant du SPFRQ pour l'année 2023.

9. Suivi négociation de nouvelles conventions avec les scieurs

Le président invite le secrétaire à présenter le suivi de la négociation de nouvelles conventions avec les scieurs. Des précisions sont transmises sur le fonctionnement des négociations du SPFRQ avec les scieries, les indices des prix, les ajustements du coût du carburant pour la production de bois. De plus, la demande du CIFQ de représenter les scieries auprès de la RMAAQ est expliquée. Finalement, un appel à une stratégie provinciale de négociation est proposé par un délégué.

10. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est 11 h 5 lorsqu'il est proposé par M. Bertrand Bédard, appuyé par M. Pierre Bertrand et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée.

Président

Secrétaire gérant

Le 24 avril 2023